

La double mission de l'Église

Depuis quinze mois, se réunit au Collège des Bernardins un groupe de recherche « Homosexualité et foi chrétienne ». Il s'agit de réfléchir aux chemins d'un accompagnement pastoral et spirituel demandés par les personnes homosexuelles chrétiennes, en faisant le point sur leur situation réelle. La situation spirituelle des chrétiens homosexuels ressemble, à certains égards, à une double peine : homosexuels, ils sont encore jugés dans leurs Églises comme s'il s'agissait d'un crime ou d'un choix de vie ; chrétiens, ils sont moqués dans les milieux homosexuels.

En y réfléchissant, dans le contexte créé par le projet de loi Taubira, le débat et les manifestations qu'il a suscités, j'ai mieux compris que l'Église a une double mission dont les deux dimensions sont inséparables. L'Église annonce l'Évangile, célèbre la liturgie, donne le salut du Christ. Elle est au service du bel ordre Royaume.

Mais la mission de l'Église est aussi de reconnaître et de combattre les injustices qui blessent l'humanité, ou une partie d'entre elles. Elle ne peut accroître le développement harmonieux de l'humain qu'en prenant sa part du combat contre les discriminations.

Cette double mission de l'Église s'exprime dans la dialectique de la justice et de la

paix, qui convergent, comme le rappelle Jean-Paul II, dans la recherche d'une « *civilisation de l'amour* ». La justice sans la quête de la paix, ou la paix sans le souci de justice ne sont que les caricatures d'elles-mêmes, comme le montre l'histoire des totalitarismes.

Il me semble que, dans la question de l'accueil des personnes homosexuelles dans la société et dans l'Église, l'heure est venue de mettre en avant notre mission, longtemps négligée, de lutte contre les discriminations. Il faudra, en particulier, qu'une théologie de l'estime des personnes homosexuelles succède à un enseignement du mépris.

Pour cela, il peut être utile de se souvenir, comme Marie Balmory l'a rappelé récemment dans un débat organisé par les Semaines sociales de France et le Collège des Bernardins, que tout amour – hétérosexuel, homosexuel, ou continen, je me permets de l'ajouter – porte des blessures et des déviances, comme l'attestent la Bible et l'Évangile. Le Christ, sans rien supprimer de la Loi, la conduit à son accomplissement en faisant valoir ce que l'époque moderne appelle la dignité inaliénable des personnes, source et fin des préceptes.

En invitant ses auditeurs à une écoute profonde de la Parole de Dieu (« Entende qui a des oreilles », Mt 13, 9), le Christ donne

à chaque conscience de vivre ce que son cœur peut porter de la Loi de Dieu (« Comprenez qui peut comprendre », Mt 19, 12). Jean-Paul II a appelé « *loi de gradualité* » l'intelligence chrétienne de la tension entre ce que demande l'universel de la loi morale, sa compréhension et sa prise en charge par la personne dans la singularité de son histoire (cf. *Familiaris consortio* n° 34), y compris celle d'une « orientation » homosexuelle, dans laquelle la liberté n'est qu'inégalement engagée (cf. *Catéchisme de l'Église catholique* n° 2359).

Quant à la loi Taubira, je ne veux pas la critiquer pour des raisons psychologiques : qui pourrait dire que tel amour humain est plus narcissique qu'un autre ? Tous sont travaillés par l'altérité. Je n'ai pas compétence pour faire reproche à cette loi de négliger les réflexions de la psychanalyse sur le rôle différent de la filiation et l'affiliation dans la vie de l'individu et de la société. Mais je la désapprouve car elle ignore, moins peut-être que d'autres législations occidentales, que le mariage est un mystère *anthropologique*. Le mariage conjoint deux dimensions de l'humain en une institution. Il unit un *contrat* – culturel et évolutif dans sa forme (monogamie, polygamie, codes de parenté, etc.), qui se résume à notre époque dans l'amour de deux êtres parlants et sexués – avec une

réalité *universelle* (corporelle, naturelle, ou animale, comme on voudra), qui est la transmission de la vie.

La modernité a pris possession de la nature : nul ne regrettera qu'on n'ampute plus une jambe, mais qu'on la répare quand elle est cassée. Précieuse domination ! Mais la modernité a aussi, depuis cinq siècles, tendu à éliminer la nature de ce qui est humain, ce qui n'a pas que d'heureux résultats. Dans le cas du mariage, il me semble erroné et hasardeux de tenter l'expérience de dénouer le lien étrange et signifiant qui caractérise cette institution.

L'universalité du mariage ne réside pas dans telle ou telle forme de l'alliance des époux, c'est vrai, mais dans le lien unique du contrat et de la transmission de la vie. Le mariage est une institution hétérosexuelle. N'y avait-il pas d'autre moyen que de l'oublier pour établir la justice et l'estime en faveur de tous, pour respecter l'égalité de droits devant la loi et le désir de reconnaissance de la minorité de personnes homosexuelles qui souhaitent un cadre pour leurs couples et pour les enfants qu'ils ont déjà et qu'ils élèvent ?

La mission de l'Église est de reconnaître et de combattre les injustices qui blessent l'humanité.